

### SÉANCE DU 8 MARS 2023

**Présents** : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Pierrette DOMBLIDES, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

**Absent excusés** : Mesdames Madeleine BERGEZ-CASALOU, Nathalie FABRE ; Monsieur Christian WILS.

**Ont donné pouvoir** : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Madame Nathalie FABRE à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE ; Monsieur Christian WILS à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

### **23 – 08 TARIF 2023 DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE**

Le Conseil Départemental a transmis l'arrêté de tarification concernant le service d'aide à domicile. Il fixe le tarif horaire (semaine, dimanches et jours fériés) à **25,12 € / h à compter du 1er janvier 2023**. Il est établi de la manière suivante :

- 23 €/h : tarif horaire de référence (base de calcul de la participation bénéficiaire)
- + 0,12€/h : part du tarif relative à la différence entre ce tarif de référence et le tarif horaire global 2023 du SAAD hors revalorisation des salaires (pris en charge intégralement par le Département)
- + 2 €/h : part du tarif relative à la revalorisation des salaires (pris en charge intégralement par le Département)

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau tarif.**

Ainsi fait et délibéré à Orthez,  
le 8 mars 2023

Le Maire d'Orthez  
Président du CCAS  
**Emmanuel HANON**

